

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 769 accordant un congé administratif à M. Bague,

n° 769

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juillet 1949

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro

31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 3 juillet 1897 fixant les conditions de voyage et de déplacement du personnel colonial

Vu le contrat en date du 11 avril 1947 engageant M. Bague (Robert) en qualité d'ingénieur adjoint des travaux publics; Attendu que le contrat susvisé n'est pas renouvelé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une réquisition de passage pour Cachan (Neine) est accordée à M. Bague (Robert), ingénieur adjoint des travaux publics.

Art. 2, — M. Bague rejoindra son lieu de séjour par première occasion maritime pour compter du 15 juillet 1949 et voyagera en 1 classe aux frais du budget local (assimilation : 2 catégorie).

Art. 3

— Conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphe 2° du contrat susvisé, M. Bague (Robert) aura droit à une indemnité égale à un mois et demi de rémunération, payable avant son départ de la colonie.

Art. 4

la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général R.

CHAMBOREDON